



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

11 Novembre

Question écrite n° 110258

### Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur l'éventualité de retenir la date du 11 novembre comme étant celle de la journée unique du souvenir pour honorer les morts pour la France de toutes les guerres et de tous les combats. Les 31 associations dont la fédération André Maginot ne demandent pas la suppression des commémorations existantes mais souhaitent en effet que les Français puissent honorer la mémoire de tous les morts au combat pour la France, que se soit dans les guerres et dans toutes les opérations extérieures passées, présentes ou à venir. Aussi, il souhaiterait qu'il lui fasse part de son sentiment concernant d'une part, l'institution de cette grande journée nationale du souvenir et d'autre part le choix de la date du 11 novembre.

### Texte de la réponse

Conscient du risque de désaffection croissante à l'égard des commémorations nationales, le Gouvernement a créé en décembre 2007 une commission de réflexion présidée par le professeur André Kaspi. Cette commission a rendu ses conclusions au Gouvernement le 12 novembre 2008. Elle a mis en lumière des enjeux importants, parmi lesquels la nécessaire pérennisation de la participation du public aux commémorations et le défi de la transmission aux jeunes générations des valeurs sous-jacentes à ces rassemblements mémoriels. Le Gouvernement a en revanche écarté l'idée d'une hiérarchisation des commémorations nationales, prélude à la disparition d'un certain nombre d'entre elles. Il a de même refusé de supprimer certaines journées nationales. En effet, s'il apparaît nécessaire de veiller à éviter la multiplication de journées, la persistance de certaines sensibilités mémorielles doit également être prise en compte. C'est également au nom de ce même devoir de mémoire que le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants s'est exprimé en faveur de la reconnaissance de la journée du 11 Novembre en tant que Journée nationale de la mémoire et du souvenir pour tous les « morts pour la France » de tous les conflits.

### Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Mourrut](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 110258

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juin 2011, page 5951

**Réponse publiée le :** 16 août 2011, page 8822